



(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 26287 25 00002

Date de Dépôt : 11/01/2025

Adresse des travaux : 65 Chemin des BastetsCadastré : 0F250

Nature des Travaux : Installation de 9 panneaux photovoltaïques de 500 Wc, en finition noire mate, sur la toiture SUD du bâtiment, pour une surface totale de 19.8 m² (puissance totale de l'installation : 4500 Wc). Le projet ne comporte pas de travaux de construction et n'entraîne aucune modification du volume de la structure existante, ni du profil du terrain.

Commune de Roynac

Service Instructeur : Communauté d'Agglomération
MONTELIMAR AGGLOMERATION
Affaire suivie par : Amandine CASTELO
Mail : amandine.castelo@montelimar-agglo.fr
Tel : 0475531052

DESTINATAIRE : COHEN YONI**GNS CONSEILS****Représentée par :**

COHEN YONI

5 Rue du Général Bertrand

75007 Paris

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Je soussigné, Monsieur le Maire de la Roynac

ATTESTE, par la présente, que l'avis de dépôt a été affiché en Mairie le 11/01/2025,

ATTESTE, par la présente, que la déclaration préalable n° DP 26287 25 00002 a été déposée le 11/01/2025 par :

COHEN YONI

GNS CONSEILS représentée par COHEN YONI

5 Rue du Général Bertrand

75007 Paris,

CERTIFIE qu'aucune opposition n'a été effectuée à l'encontre de la déclaration préalable précitée conformément à l'article R 424-1 du code de l'Urbanisme.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R 424-13 du code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article R 424-15 du code de l'Urbanisme, mention de la déclaration préalable facite doit être affichée sur le terrain, de manière visible de l'extérieure par les soins du bénéficiaire, dès la date à laquelle la décision de non-opposition est acquise, et ce pendant toute la durée du chantier. Cet affichage contient les mentions obligatoires prévues par l'article sus visé et notamment celles prévues par l'article R 600-1 du même code.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Roynac, le 13 février 2025.

Le Maire,

Valérie ARNAVON

